

Stage botanique alpine 2010 - Chartreuse

du 15 au 18 juillet 2010

Cette année le stage de botanique alpine de Gentiana prendra ses quartiers d'été en Chartreuse. Tout le programme n'est pas encore fixé mais voici tout de même les premiers éléments. Nous serons logés au gîte d'étape L'Etape Cartusienne à la Ruchère (commune de Saint-Christophe-sur-Guiers).

Encadrants : Frédéric Gourgues et autres (à préciser).

Programme prévisionnel :

Jeudi 15 juillet : Col du Cucheron – Col des Aures – Combe des Aures (800m dénivelé positif)
Stachys alopecuros, Cerinthe glabra, Orobanche reticulata, Orobanche laserpitii-sileris, Calamagrostis canescens, ...

Vendredi 16 juillet : Route forestière de la Charmette + Marais de la Richardière (100m D+)
Saxifraga mutata, Hypericum nummularium, Senecio paludosus...

Samedi 17 juillet : La Ruchère - Col de la Ruchère - Col de Lechaud - Vallon de Lechaud (700m D+)
Dianthus gratianopolitanus, Pedicularis foliosa, ...

Dimanche 18 juillet : La Plagne – Refuge de l'Alpette (600m D+)

Coût du stage :

Le coût du stage est de 160 euros en pension complète.

Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour ni les déplacements lors du stage.

Le nombre de place est limité à 20 personnes en pension complète.

L'inscription est obligatoire avant le 30 avril 2010 (merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint). Elle sera accompagnée d'un chèque de 60 € à l'ordre de GENTIANA.

Ce droit d'inscription reste acquis à GENTIANA en cas de désistement moins de un mois avant la date du stage.

Une fiche avec tous les renseignements (lieu d'hébergement, heures et lieux de rendez-vous...) sera envoyée ultérieurement à chaque inscrit.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE DE BOTANIQUE ALPINE CHARTREUSE – 2010

A renvoyer à GENTIANA, MNEI, 5, place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE.

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse électronique : Adhérent de :

m'inscris au stage de botanique les 15,16,17 et 18 juillet 2009 (coût : 160 € en pension complète).

Je joins un chèque **60 Euros** à l'ordre de GENTIANA comprenant 20 € de droit d'inscription et 40 € d'arrhes pour la réservation de l'hébergement.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué. Le solde, soit 100 Euros, sera versé le jour de l'arrivée.

Fait à : Le :

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (voir au dos), et à son application.*

Charte du Stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

- **Art. 1** - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice. En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.
- **Art. 2** - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.
- **Art. 4** - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.
- **Art. 5** - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).
- **Art. 6** - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.
- **Art. 7** - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration du 6 mars 2000.